

Compte rendu des délibérations n°18

Séance ordinaire du mardi 9 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le **neuf octobre à dix-neuf heures**, le Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Meuse dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral n°2018-1545 en date du 28 juin 2018, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Pré Aubert à Montiers-sur-Saulx (55290) sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTIN.

Nombre de membres composant l'assemblée :	69	Nombre de membres présents :	46
Nombre de membres en exercice :	68	Nombre de pouvoirs :	04
Quorum :	35	Le quorum est atteint l'assemblée peut délibérer	

Etaients présents : **ANDRE** Jean-Claude, **ANDRE** Philippe, **AUBRY** Laurent, **BERTRAND** Michèle, **BOUR** Rémy, **CARDON** Dominique, **CARRE** François-Xavier, **CHAULOT** Geneviève, **CHEVALLIER** Marie-Laure, **DIOTISALVI** Jean-Luc, **DUFOUR** Roland, **DUPUIS** Dominique, **DUPUIT** Catherine, **EDOT** Dany, **FOURNIER** Jean-Noël, **FRANCOIS** Claude, **GAULUET** Gilles, **GRANDPIERRE** Dominique, **HENRIONNET** Bernard, **JOSEPH** Martine, **LALLEMANT** Pascal, **LECHAUDEL** Christian, **LECLERC** Christian, **LEGRAND** Sébastien, **LEMAIRE** Jacky, **LEROUX** Francis, **LEVET** Xavier, **LHULLIER** Daniel, **LOISY** Michel, **MALAIZE** Philippe, **MARQUELET** Jean-Pierre, **MARTIN** Denis, **MARTIN** Guy, **MARTIN** Stéphane, **MATTIONI** Angelico, **MULLER** Serge, **PENSALFINI** Dominique, **PETERMANN** Fabrice, **PHILOUZE** Laurent, **PIROIRD** Thierry, **POISSON** Patrick, **RENARD** Sylvain, **RUHLAND** Daniel, **STOLF** Denis, **VAN DE WALLE** Hervé et **VARNIER** Denis.

Etaients excusés :

CANOVA Jean-Louis, DUBAUX Gilles, INTINS Yannick, JEANSON Elisabeth, KARP Dominique, LARCELET Thierry, RENAUDIN Florent, ROMBI Alain.

ANTOINE Gérard, représenté par **EDOT** Dany, suppléant
BREUIL Luc, représenté par **CHAULOT** Geneviève
QUERUEL Pascal, représenté par **DUFOUR** Roland
VERLANT Frédéric, représenté par **DUPUIS** Dominique

Excusés ayant donné procuration :

CHALONS Gérard, pouvoir à **MATTIONI** Angelico
HOPFNER André, pouvoir à **LEMAIRE** Jacky
MOUROT Gilles, pouvoir à **POISSON** Patrick
NICOLE Marc, pouvoir à **MALAIZE** Philippe

Etaients absents :

DIEULIN Philippe, DUPONT Régis, LECHAUDEL Delphine, LORIN Bernadette, MAGINOT Denis, PIERRE Jean-Noël, STOCKER Yolande, THIERY Patricia, THIRION Francis, YVON Annaïck.

Assistaient également à la réunion :

GERARD Brigitte Directrice Générale des Services, **FLOUEST** Laurent, **HUSSON** Thierry Directeurs Adjointes & **UNTEREINER** Jean-Marc, Coordonnateur budgétaire comptable.

GUERQUIN Elisabeth et SIGOT-LEMOINE Hélène, Conseillères départementales excusées.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du conseil, Madame **PENSALFINI** Dominique, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :

Le compte rendu de la séance du 28 août 2018 est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président invite l'assemblée à se lever et à observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Gérard VOLLE, Maire de Brauvilliers, décédé le 16 septembre dernier.

INTERVENTION FEDERATION REGIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES

Intervenants :

Claude HUGO, Président et Daniel GILLET, Directeur

Objet : Etude sur l'opportunité de proposer sur notre territoire un projet de développement de maison familiale rurale de formation.

p. 1

Communauté de communes des Portes de Meuse

1 Rue de l'Abbaye - Ecurey - 55290 MONTIERS-SUR-SAULX | www.portesdemeuse.fr | 03 29 75 97 40



DEBAT SUR LE PADD DU PLUI VAL D'ORNOIS

Selon l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Remarques :

Daniel RUHLAND : Le PADD évoque à plusieurs reprises le projet CIGEO, il faut rester vigilant car à ce jour le projet n'est pas validé.

Jacky LEMAIRE : La formulation du 1.3 peut paraître peu valorisante pour les communes qui ne sont pas listées dans les pôles « PRIVILEGIER LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES LES MIEUX EQUIPEES ET DESSERVIES »

La formulation du point 7.1 « La surface supplémentaire de 20% à prévoir pour les espaces collectifs dont les voiries, espaces verts, stationnement... » semble insuffisante car il est d'usage de prévoir au moins 25%.

Denis STOLF : Les demandes de réduction des superficies de zonage à vocation économique reste dure à intégrer pour les communes concernées, car l'arrivée de CIGEO devrait au contraire nécessiter des ouvertures de zones. Il aurait été préférable d'attendre avant de réduire les consommations d'espace.

Laurent PHILOUZE : Il faut voir CIGEO comme une opportunité en ce qui concerne la consommation foncière permise au travers du SCOT. Des ouvertures à l'urbanisation de surfaces sont en effet autorisées dans ce cadre et uniquement dans ce cadre (zone d'activité et habitat). La hiérarchisation des pôles présentées dans le PADD reste celle du SCOT et ne peut y déroger.

Hervé VAN DE WALLE : Attention à ne pas exclusivement miser sur les extensions de village en ouvrant de trop nombreuses zones à urbaniser au détriment des cœurs de villages. L'attractivité des communes passe prioritairement par la qualité des cœurs de bourg.

122/18. Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la microcrèche de Demange-aux-Eaux

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, modifiée par les lois n°2016-731, 2016-925 et 2016-1691 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDÉRANT que le présent marché a pour objet de réhabiliter l'ancienne école de Demange-aux-Eaux en créant un espace d'accueil pour la petite enfance au rez-de-chaussée et un appartement au premier étage ;

APRÈS AVIS favorable de la commission en date du 17 septembre 2018 ;

Monsieur le Président propose au conseil de lancer une consultation auprès de 4 ou 5 architectes afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagement et présente le calendrier prévisionnel de cette opération :



Oct. 2018	Validation du pré-projet et lancement d'une consultation pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre
Nov./Déc. 2018	Recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre
Fév. 2019	Présentation d'un APS/APD aux différents partenaires financiers (dont DETR).
Sept. 2019	Démarrage des travaux
Sept. 2020	Mise en service de la microcrèche

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à lancer cette consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la microcrèche de Demange-aux-Eaux.

AUTORISE également Monsieur le Président à signer le PV de mise à disposition du bâtiment entre la commune et la CODECOM.

DONNE toutes délégations à Monsieur le Président pour entreprendre les démarches administratives consécutives à cette délibération.

123/18. Attribution du marché de réaménagement des ZAE - Travaux de voirie et mise en protection de l'éclairage public

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, modifiée par les lois n°2016-731, 2016-925 et 2016-1691 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération n°106/18 du 28 août 2018 portant attribution du marché de mise en protection de l'éclairage public sur les ZA de la Houpette et de la Forêt à l'entreprise SAS MARTINI (52230 POISSONS) et portant également adoption du plan de financement ;

CONSIDERANT que ce nouveau marché a pour objet de réaliser des travaux de démolition, de dépose et de terrassement avec mise en place de bornes anti-bélier sur ces ZA ;

APRÈS AVIS de la commission d'appel d'offres du 9 octobre 2018 ;

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres :

Entreprise	Montant Offre HT	Notes			Total
		Prix 60%	Technique 30%	Planning 10%	
EUROVIA Champagne-Ardennes 55000 Bar-le-Duc	42 255.00 €	60.00	27.00	10.00	97.00

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer le présent marché à EUROVIA Champagne-Ardennes.

SOLLICITE une subvention auprès du GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 6.10 à hauteur de 80%.

124/18. Lancement d'une étude de faisabilité de création d'une cuisine centrale dans les locaux de l'ancien collège de Montiers-sur-Saulx

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, modifiée par les lois n°2016-731, 2016-925 et 2016-1691 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;



VU la délibération n°160/17 du 12 décembre 2017 portant décision de conserver les compétences optionnelles « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires et périscolaires préélémentaires et élémentaires et des services extrascolaires d'intérêt communautaire » après fusion des Communautés de Communes de la Haute-Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois au 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation auprès d'un bureau d'études spécialisé pour accompagner la collectivité dans sa réflexion sur la possibilité d'aménager une cuisine centrale sur le site de Montiers-sur-Saulx ;

CONSIDÉRANT que cette étude a pour objectif de :

- vérifier la possibilité technique d'un tel aménagement ;
- réaliser une étude de faisabilité et de projection de fonctionnement ;
- vérifier la pertinence de ce projet par rapport à nos besoins et à nos moyens
- réaliser un pré-projet de manière à obtenir un dossier de consultation utilisable pour sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre.

APRÈS AVIS favorable de la commission en date du 17 septembre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à lancer cette étude de faisabilité pour création d'une cuisine centrale dans les locaux de l'ancien collège de Montiers-sur-Saulx.

DONNE toutes délégations à Monsieur le Président pour signer tout document à intervenir et entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à cette délibération.

125/18. Adoption de 2 conventions avec les Instances Locales de Coordination Gérontologique (ILCG) d'Ancerville et de Gondrecourt-le-Château

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de conclure une convention avec les ILCG d'Ancerville et de Gondrecourt-le-Château afin d'aider ces instances à poursuivre le portage des repas pour les personnes âgées sur l'ensemble du territoire intercommunal ;

CONSIDÉRANT que depuis janvier 2018, ces deux ILCG se sont organisées pour desservir le secteur de Montiers-sur-Saulx et que cette extension de service s'avère difficile à équilibrer en raison de l'augmentation des charges (transport, personnel...), du faible nombre de bénéficiaires et de repas vendus ;

Monsieur le Président propose de soutenir chaque ILCG à hauteur de 3 000.00 €.

APRÈS AVIS favorable de la commission en date du 16 mai 2018 ;

Monsieur Denis MARTIN indique qu'il ne prend pas part au vote.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les Instances Locales de Coordination Gérontologique (ILCG) d'Ancerville et de Gondrecourt-le-Château.

S'ENGAGE à verser à chaque ILCG une subvention de **3 000.00 €**.

126/18. Adoption d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud pour la mutualisation d'un poste d'animateur du Contrat Local de Santé

VU l'article L.1434-17 du Code de Santé Publique ;

VU la délibération du Val d'Ornois n°009/16 du 29 mars 2016 portant signature d'un premier contrat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;

VU la délibération n°015/18 du 6 mars 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Meuse ;



CONSIDÉRANT qu'un Contrat Local de Santé (CLS) a pour priorité de conduire une politique visant à réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé et à instaurer ou développer, tant sur le plan de la prévention que de l'accès aux soins, des actions pertinentes et adaptées en direction des publics les plus vulnérables ;

CONSIDÉRANT le souhait de mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé ;

CONSIDÉRANT les échanges engagés avec les élus de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud sur la mutualisation d'un poste de Coordinateur du CLS ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ARS de cofinancer ce poste de coordinateur CLS à hauteur de ½ poste (plafonné à 12 000 €) pour une durée de 3 à 5 ans ;

Monsieur le Président propose, eu égard au profil de poste envisagé, de contractualiser avec la CA de Bar-le-Duc (en phase de lancement d'une démarche de CLS) pour recruter un agent à temps complet.

APRÈS AVIS favorable de la commission en date du 17 septembre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par **35** voix « pour », **11** voix « contre » (BERTRAND Michèle, CHAULOT Geneviève, AUBRY Laurent, BOUR Rémy, DUFOUR Roland, DUPUIS Dominique, EDOT Dany, LECHAUDEL Christian, LEMAIRE Jacky, MALAIZE Philippe + pouvoir NICOLE Marc) **4** « abstentions » (HENRIONNET Bernard, LECLERC Christian, MULLER Serge, PETERMANN Fabrice)

AUTORISE Monsieur le Président à signer, avec la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, une convention pour la mutualisation d'un poste d'animateur du Contrat Local de Santé.

DONNE toutes délégations à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à cette délibération.

127/18. Adoption d'une convention avec les communes pour la réalisation de travaux techniques au sein des groupes scolaires

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°160/17 du 12 décembre 2017 portant décision de conserver les compétences optionnelles « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires et périscolaires préélémentaires et élémentaires et des services extrascolaires d'intérêt communautaire » après fusion des Communautés de Communes de la Haute-Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois au 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération n°015/18 du 6 mars 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Meuse ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux d'entretien ou des interventions techniques dans les groupes scolaires ;

Monsieur le Président propose au conseil d'adopter des conventions avec les communes de façon à pouvoir solliciter leurs agents techniques.

APRÈS AVIS favorable du bureau en date du 2 octobre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par **48** voix « pour », **1** voix « contre » (MALAIZE Philippe) **1** « abstention » (NICOLE Marc « pouvoir MALAIZE Philippe »)

AUTORISE Monsieur le Président à signer, avec les communes des conventions de mise à disposition de leurs agents pour la réalisation de travaux techniques au sein des groupes scolaires.

PRÉCISE que le tarif horaire pour intervention du personnel technique communal est fixé à **20.00 €** et **30.00 €** lors de l'utilisation d'un véhicule ou de gros matériel (tondeuse...).

FIXE la période de facturation au semestre.



128/18. Adoption d'une convention entre la Codecom et les communes pour la réalisation de travaux d'entretien au sein des bâtiments communaux

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°015/18 du 6 mars 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Meuse ;

CONSIDÉRANT que certains agents transférés lors de la prise de compétence scolaire, effectuaient également des tâches secondaires dans les bâtiments communaux ;

Monsieur le Président propose, par convention, de définir les modalités d'intervention du personnel intercommunal pour réalisation de travaux d'entretien divers dans les bâtiments communaux.

APRÈS AVIS favorable du bureau en date du 2 octobre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

Par **48** voix « pour », **1** voix « contre » (MALAIZE Philippe) **1** « abstention » (NICOLE Marc « pouvoir MALAIZE Philippe »)

AUTORISE Monsieur le Président à signer des conventions avec les communes pour réalisation de travaux d'entretien divers dans les bâtiments communaux par le personnel de la CODECOM.

PRÉCISE que le tarif horaire pour intervention du personnel intercommunal est fixé à **20.00 € et 30.00 €** lors de l'utilisation d'un véhicule ou de gros matériel (tondeuse...).

FIXE la période de facturation au semestre.

129/18. Modification de Durée Hebdomadaire de Service

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération n°160/17 du 12 décembre 2017 portant décision de conserver les compétences optionnelles « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires et périscolaires préélémentaires et élémentaires et des services extrascolaires d'intérêt communautaire » après fusion des Communautés de Communes de la Haute-Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois au 1^{er} janvier 2017 ;

APRÈS AVIS du Comité Technique du 9 octobre 2018 ;

Monsieur le Président vous propose de modifier les DHS suivantes :

Grade	Décision	Suppr.	Création	Date d'effet	Motif
Adjoint Technique Territorial		29.12	29.30	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Technique Territorial		31.00	17.38	01/11/2018	Annualisation et diminution du besoin
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe		33.00	32.50	01/11/2018	Diminution du besoin
Adjoint Technique Territorial		29.12	31.00	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Technique Territorial		23.00	17.50	01/11/2018	Diminution du besoin
Adjoint Technique Territorial		24.00	22.00	01/11/2018	Diminution du besoin
Adjoint Technique Territorial		9.20	14.79	01/11/2018	Augmentation du besoin



Adjoint Territorial d'Animation		23.74	27.50	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Territorial d'Animation		34.00	35.00	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Technique Territorial	N°084 12/07/2018	34.00	35.00	01/11/2018	Erreur lors du transfert
Adjoint Territorial d'Animation		16.00	17.50	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Technique Territorial		21.00	27.20	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Territorial d'Animation		17.50	17.00	01/11/2018	Diminution du besoin
Adjoint Technique Territorial		13.00	16.00	01/11/2018	Augmentation du besoin
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe		25.00	25.60	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Technique Territorial		8.25	15.20	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Technique Territorial		34.25	34.42	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Technique Territorial		32.00	23.00	01/11/2018	Diminution du besoin (suppression NAP)
Adjoint Territorial d'Animation		9.70	4.00	01/11/2018	Diminution du besoin (suppression NAP)
Adjoint Territorial d'Animation		17.50	16.80	01/11/2018	Diminution du besoin
Adjoint Technique Territorial		13.00	20.30	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Territorial d'Animation		16.50	21.40	01/11/2018	Augmentation du besoin
Adjoint Territorial d'Animation		1.60	1.27	01/11/2018	Diminution du besoin
Adjoint Territorial d'animation	N°084 12/07/2018	35.00	17.50	01/11/2018	Démission & création d'emploi

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE la modification de la durée hebdomadaire des postes susmentionnés à compter du 1^{er} novembre 2018.

DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des emplois.

130/18. Modification du Tableau des Effectifs

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération n°160/17 du 12 décembre 2017 portant décision de conserver les compétences optionnelles « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires et périscolaires préélémentaires et élémentaires et des services extrascolaires d'intérêt communautaire » après fusion des Communautés de Communes de la Haute-Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois au 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération n°015/17 du 12 janvier 2017 portant tableau des effectifs de la collectivité ;

VU les délibérations n°055/17 du 9 mai 2017, n°082/17 du 20 juin 2017, n°093/17 du 4 juillet 2017, n°141-142/17 du 7 novembre 2017, n°172/17 du 12 décembre 2017, n°004/18 du 30 janvier 2018 et n°032/18 du 10 avril 2018 portant révision du tableau des emplois ;



CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

APRÈS AVIS du Comité Technique du 9 octobre 2018 ;

Monsieur le Président indique que suite au transfert des agents des services « scolaire » il est nécessaire d'intégrer des modifications de poste liées à des informations erronées :

Ancien grade	Décision	Nouveau grade	Suppr.	Création
ATSEM 1 ^{ère} classe	N°084 12/07/2018	Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	21/35 ^{ème}	24.60/35 ^{ème}
Adjoint Territorial d'Animation	N°084 12/07/2018	Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	25/35 ^{ème}	25.60/35 ^{ème}
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe	N°015/17 12/01/2017	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	10/20 ^{ème}	12.75/20 ^{ème}
Adjoint Technique Territorial	N°084 12/07/2018	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	24.75/35 ^{ème}	24.70/35 ^{ème}

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des emplois.

131/18. Création d'un poste de Coordinateur du Contrat Local de Santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération n°015/17 du 12 janvier 2017 portant tableau des effectifs de la collectivité ;

VU les délibérations n°055/17 du 9 mai 2017, n°082/17 du 20 juin 2017, n°093/17 du 4 juillet 2017, n°141-142/17 du 7 novembre 2017, n°172/17 du 12 décembre 2017, n°004/18 du 30 janvier 2018, n°032/18 du 10 avril 2018 et n°130/18 du 9 octobre 2018 portant révision du tableau des emplois ;

VU la délibération n°126/18 portant décision de signer une convention de mutualisation pour un poste de coordinateur du CLS avec la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ;

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que le financement de ce poste est lié à un partenariat avec des organismes extérieurs ;

Monsieur le Président vous propose d'ouvrir un poste d'Attaché Territorial à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 (renouvelable une fois sous réserve de reconduction des financements extérieurs).

Monsieur le Président précise également que cet agent sera chargé de l'animation du CLS 2, participera aux réflexions sur la mise en place d'un CIAS et organisera la recherche de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.

APRÈS AVIS favorable de la commission du 17 septembre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par **35** voix « pour », **11** voix « contre » (BERTRAND Michèle, AUBRY Laurent, DUFOUR Roland, DUPUIS Dominique, EDOT Dany, LECHAUDEL Christian, LEMAIRE Jacky + pouvoir HOPFNER André, MALAIZE Philippe + pouvoir NICOLE Marc, MATTIONI Angélico) **4** « abstentions » (CHALONS Gérard « pouvoir MATTIONI Angélico », HENRIONNET Bernard, PETERMANN Fabrice, MULLER Serge)



DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des emplois.

132/18. Approbation du montant prévisionnel des Attributions de Compensation "Scolaire..."

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-2173 du 5 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Haute-Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois au 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération n°162/17 du 12 décembre 2017 portant instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique(FPU) au 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que les Attributions de Compensation (AC) permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la FPU ;

CONSIDÉRANT que c'est une dépense obligatoire de l'EPCI ou, le cas échéant, des communes membres, si l'attribution de compensation est négative ;

CONSIDÉRANT également le souhait de la Commune de Cousances-les-Forges de ne pas transférer sa voirie à l'intercommunalité, il est proposé au conseil de reconsidérer le montant prévisionnel de son Attribution de Compensation ;

APRES EVALUATION du montant annuel de la charge transférée au titre du scolaire par la CLECT en date du 26 septembre 2018, il est proposé au conseil communautaire de valider les **AC provisoires** récapitulées dans le tableau ci-après :

Commune	(1)	(2)	(3) = (1)-(2)	(4)	(5) = (3)-(4)
	Produits éco. 2017 (CFE+CVAE+IFER+...)	Coût estimé VOIRIE (Valeur janv 2018)	AC Provisoire VOIRIE	Coût estimé SCOLAIRE (Valeur août 2018)	Nouvelle AC Provisoire (Valeur sept 2018)
Abainville	32 238	0	32 238	0	32 238
Amanty	40 818	0	40 818	0	40 818
Ancerville	495 093	25 776	469 317	523 184	-53 867
Aulnois-en-Perthois	14 384	5 305	9 079	62 087	-53 008
Badonvilliers-Gérauwilliers	1 487	0	1 487	0	1 487
Baudignécourt	57 207	0	57 207	0	57 207
Baudonvilliers	15 257	6 385	8 872	0	8 872
Bazincourt-sur-Saulx	980	2 805	-1 825	17 079	-18 904
Biencourt sur Orge	42 452	3 094	39 358	0	39 358
Bonnet	78 817	0	78 817	0	78 817
Le Bouchon sur Saulx	12 246	1 410	10 836	0	10 836
Brauwilliers	1 902	2 782	-880	0	-880
Brillon-en-Barrois	13 499	9 572	3 927	53 183	-49 256
Bure	1 259 758	1 052	1 258 706	0	1 258 706
Chassey-Beaupré	2 217	0	2 217	0	2 217
Cousances-les-Forges	101 938	0	101 938	0	101 938
Couvertpuis	2 512	3 066	-554	0	-554
Dainville-Bertheléville	1 541	0	1 541	0	1 541
Dammarie sur Saulx	20 481	4 131	16 350	0	16 350
Delouze-Rosières	44 458	0	44 458	0	44 458
Demange-aux-Eaux	31 620	0	31 620	0	31 620
Fouchères aux Bois	11 309	1 236	10 073	0	10 073
Gondrecourt-le-Château	107 231	0	107 231	0	107 231



Haironville	161 917	7 908	154 009	81 319	72 690
Héviillers	1 579	388	1 191	0	1 191
Horville-en-Ornois	0	0	0	0	0
Houdelaincourt	98 141	0	98 141	0	98 141
Juvigny-en-Perthois	1 731	1 132	599	11 381	-10 782
Lavincourt	496	764	-268	2 984	-3 252
L'Isle-en-Rigault	27 600	4 322	23 278	48 567	-25 289
Mandres en Barrois	5 089	2 122	2 967	0	2 967
Maulan	10 795	1 059	9 736	2 295	7 441
Mauvages	10 833	0	10 833	0	10 833
Ménil sur Saulx	5 037	4 100	937	0	937
Montiers sur Saulx	43 881	12 600	31 281	0	31 281
Montplonne	4 197	4 741	-544	13 161	-13 705
Morley	12 167	5 149	7 018	0	7 018
Nant-le-Petit	6 930	5 503	1 427	2 057	-630
Ribeaucourt	4 090	1 016	3 074	0	3 074
Les Roises	21	0	21	0	21
Rupt-aux-Nonains	33 470	9 454	24 016	35 617	-11 601
Saint-Joire	2 608	0	2 608	0	2 608
Saudrupt	42 793	3 524	39 269	16 455	22 814
Savonnières-en-Perthois	9 407	3 985	5 422	43 388	-37 966
Sommelonne	45 501	5 988	39 513	0	39 513
Stainville	6 548	6 038	510	61 538	-61 028
Tréveray	46 504	0	46 504	0	46 504
Vaudeville-le-Haut	30 007	0	30 007	0	30 007
Villers le Sec	4 606	1 489	3 117	0	3 117
Ville-sur-Saulx	13 482	2 952	10 530	17 510	-6 980
Youthon-Bas	1 591	0	1 591	0	1 591
Youthon-Haut	32 390	0	32 390	0	32 390
TOTAL	3 052 856	150 848	2 902 008	991 805	1 910 203

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par **48** voix « pour », **1** voix « contre » (MALAIZE Philippe) **1** « abstention » (NICOLE Marc « pouvoir MALAIZE Philippe »)

ARRETE les montants des nouvelles AC provisoires pour les 52 communes membres de la Communauté de Communes des Portes de Meuse comme présenté dans le tableau ci-dessus.

FIXE à **3 000 €** le seuil en dessous duquel le versement sera annuel.

MANDATE le Président pour notifier à chaque commune le montant des nouvelles AC provisoires.

133/18. Adoption du plan de financement pour une étude sur l'opportunité de proposer sur le territoire un projet de développement de formation avec la Fédération Régionale des MFR

CONSIDÉRANT la réflexion engagée avec la fédération régionale des Maisons Familles Rurales pour étudier l'opportunité de proposer sur le territoire un projet de développement de formation ;

CONSIDÉRANT que cette étude a pour objet d'élaborer un diagnostic du territoire, rencontrer les acteurs de la formation pour recenser l'offre et les besoins, mobiliser les familles et proposer une offre de formation et d'accompagnement des populations du territoire ;

APRÈS AVIS du bureau du 2 octobre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DECIDE de lancer cette étude sur l'opportunité de proposer sur le territoire un projet de développement de formation avec la Fédération Régionale des MFR.



APPROUVE le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% Montant total opération
Réunions de travail Frais de transport & communication Analyse des données Evaluation des besoins Présentation d'un rapport	8 000.00	GIP Objectif Meuse	6 400.00	80.00%
		AUTOFINANCEMENT	1 600.00	20.00%
TOTAL	8 000.00	TOTAL	8 000.00	100.00%

SOLLICITE le GIP Objectif Meuse à hauteur de 80% via la fiche 6.10 pour ce projet.

DONNE toutes délégations à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives consécutives à cette délibération.

134/18. Modification du plan de financement adopté pour le projet de climatisation de la MSP Dammarie-sur-Saulx et de la Crèche de Brillon-en-Barrois

VU la délibération n°052/18 du 5 juin 2018 portant adoption du plan prévisionnel de financement pour la mise en place d'une climatisation à la micro-crèche de Brillon-en-Barrois ;

Monsieur le Président vous propose de modifier ce plan de financement par l'ajout du projet de pose d'une climatisation à la MSP Dammarie-sur-Saulx.

APRÈS AVIS du bureau 2 octobre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant total opération
Pose de climatisations - Crèche de Brillon-en-Barrois - Maison Médicale de Dammarie-sur-Saulx	23 604.81 21 894.79	GIP Objectif Meuse Mesure 6.10	36 399.68	80.00%
		AUTOFINANCEMENT	9 099.92	20.00%
TOTAL	45 499.60	TOTAL	45 499.60	100.00%

SOLLICITE le GIP Objectif Meuse à hauteur de 80% via la fiche 6.10 pour ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires pour mener à bien ce dossier.

135/18. Budget Principal – Décision modificative n°1

VU la délibération n°036/18 du 10 avril 2018 portant adoption des Budgets Primitifs de l'exercice 2018;

CONSIDÉRANT le souhait d'ajuster les crédits votés pour répondre à davantage de demandes d'aides à destination des entreprises ;



Monsieur le Président propose la modification suivante :

Compte		Dépense
21312	Immobilisations corporelles – Bâtiments scolaires	- 50 000 €
20421	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel...	+ 50 000 €

APRÈS AVIS du bureau et de la commission en date des 2 & 3 octobre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ENTÉRINE la décision modificative proposée.

136/18. Attribution de subventions aux associations sportives

VU la délibération n°017/18 du 6 mars 2018 portant attribution d'une subvention exceptionnelle de **1 000.00 €** à l'Association Sportive Automobile de la Meuse ;

VU la délibération n°069/18 du 19 juin 2018 portant attribution des aides accordées à des associations et autres collectivités publiques pour un montant total de 55 900.00 € dont **3 850.00 €** au titre des associations sportives ;

Monsieur le Président propose d'attribuer de nouvelles subventions aux associations sportives suivantes :

ASSOCIATION SPORTIVE	COMMUNE	PROJET	DEMANDE Association	ATTRIBUTION
Ancerville – Bar-le-Duc Canoë-Kayak (ABCK)	Ancerville	Achats de bateaux pour l'apprentissage de la pratique et la compétition en eau vive et en eau calme	6 000.00 €	3 000.00 €
7 Saulx et Perthois Handball	Ancerville	Développer le Handball dans toute l'intercommunalité en effectuant un travail cadré vers les jeunes (tournois inter écoles/collèges) et les femmes.	5 000.00 €	4 000.00 €
CrossFit Lucian	Ancerville	Achat de matériel sportif, tee-shirts, matériels pour les plus petits.	8 942.00 €	2 650.00 €
Les Ecuries de Jeand'heures	L'Isle-en-Rigault	Concours Régional de sauts d'obstacles	1 000.00 €	1 000.00 €
Total programmation octobre 2018				10 650.00 €
Rappel : dossiers déjà présentés en 2018				4 850.00 €
TOTAL programmation 2018				15 500.00 €

APRÈS AVIS de la commission en date du 5 octobre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE l'attribution des nouvelles subventions à destination des associations sportives du territoire.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes.



137/18. Validation de dossiers au titre des fonds de concours

VU l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'ensemble des règles définies dans le CGCT et relatives aux fonds de concours ;

VU la délibération n°063/17 du 9 mai 2017 portant adoption du règlement des fonds de concours destiné aux actions de « développement local » menées par les Communes ;

VU la délibération n°095/18 portant 1^{ère} modification du règlement des fonds de concours ;

VU le Programme d'Activités Annuel (PAA) 2018 du GIP Objectif Meuse et notamment la mesure 6.10 portant aides aux projets d'investissement des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité ;

VU les délibérations n°055/18 du 5 juin – n°070/18 du 19 juin – n°096/18 du 12 juillet et n°117/18 du 28 août 2018 portant attribution des programmations au titre de l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'enveloppe minimum affecté au fonds de concours au titre de l'année 2018 est égal à 447 825,00 € (1 791 300,00 € x 25%) ;

APRÈS AVIS de la commission développement économique en date du 3 octobre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer au titre d'une 5^{ème} programmation 2018 un fonds de concours aux opérations suivantes :

COMMUNE	PROJET	MESURE	MONTANT	
			PROJET	ATTRIBUÉ
VILLE SUR SAULX	Travaux de renaturation des berges de la Saulx et reconstitution de la Ripisylve	4.1	6 406,25	3 203,12
HAIRONVILLE	Acquisition d'une épareuse	6.2	16 150,00	6 564,75
DAMMARIE SUR SAULX	Travaux d'aménagement de la voirie Chemin de la Ferté	1.1	10 469,40	4 362,25
ABAINVILLE	Rénovation des salles de bains des trois logements communaux	3.8	16 859,88	8 429,00
ABAINVILLE	Mise en éclairage du parking de la salle socioculturelle	1.3	4 005,75	2 000,00
ABAINVILLE	Aménagement d'une plate-forme de stockage de matériaux	1.1	11 040,50	4 571,00
MORLEY	Mise en accessibilité des bâtiments publics	3.8	12 525,29	6 262,64
HORVILLE EN ORNOIS	Mise en accessibilité des bâtiments publics	3.1	30 375,69	7 593,84
VOUTHON BAS	Acquisition d'un tracteur tondeuse	6.2	5 000,00	2 500,00
GONDRECOURT LE CHÂTEAU	Installation d'un dispositif de vidéoprotection	3.7	154 951,00	15 000,00
SAVONNIERES EN PERTHOIS	Réhabilitation des logements communaux	3.8	16 189,00	8 094,50
ANCERVILLE	Réhabilitation d'un logement communal <i>Annule dossier délib.n°055/18 du 5 juin 2018</i>	3.8	42 480,00	18 101,18



ANCERVILLE	Travaux de rénovation de la façade principale et des bureaux de la mairie	3.1	61 603,77	6 898,82
DELOUZE-ROSIERES	Travaux d'ouvrage de gestion des eaux pluviales de Rosières en Blois	1.4	10 036,00	5 018,00
DELOUZE-ROSIERES	Aménagement paysager à Rosières en Blois	4.1	15 821,00	7 910,50
Total 5^{ème} programmation 2018				106 509,60

DONNE tout pouvoir au Président pour mener à bien cette affaire et signer tout document s'y rapportant.

138/18. Lancement d'un autodiagnostic « solidarité » avec l'accompagnement de Territoires Conseils et de l'Union Nationale des CCAS

Monsieur le Président propose au conseil de lancer une démarche d'autodiagnostic « solidarités » avec l'accompagnement de Territoires Conseils et de l'Union Nationale des CCAS.

CONSIDÉRANT que ce diagnostic permettrait d'avoir une idée précise et partagée par différents acteurs des solidarités de la réalité de l'action sociale sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT également que cette démarche participative proposée renforcerait les liens entre les trois anciens territoires ;

APRÈS AVIS de la commission en date du 17 septembre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par **47** voix « pour », **2** voix « contre » (MALAIZE Philippe + pouvoir NICOLE Marc) **1** « abstention » (DUFOUR Roland)

AUTORISE Monsieur le Président à engager un autodiagnostic « solidarité » avec l'accompagnement de Territoires Conseils et de l'Union Nationale des CCAS.

PRÉCISE que cet accompagnement est gratuit pour la collectivité.

139/18. Attribution des aides directes aux entreprises

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1511-1 et 2 ;

VU la délibération n°168-17 du 12 décembre 2017 portant validation du règlement d'aides directes de la collectivité ;

VU les délibérations communautaires n°179-17 du 12 décembre 2017, n°010-18 du 30 janvier, n°023-18 du 6 mars, n°039/18 du 18 avril, n°059/18 du 5 juin, n°068/18 du 19 juin, n°087/18 du 12 juillet 2018 et n°119/18 du 28/08/2018 portant programmation des aides directes aux entreprises ;

VU la convention signée avec la Région en date du 17 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette convention, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région ;

APRÈS AVIS de la commission développement économique en date du 3 octobre 2018 ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir entériner les dossiers ci-après :



Entreprise	Commune Implantation	Projet	Montant	
			Projet	Aide
SARL VM ENERGY	Dammarie-sur-Saulx	Investissement Véhicule Pro	17 900.00	6 265.00
VASQUEZ BOURGUIGNON	Abainville	Achat véhicule de tournée + caisse et création 1 emploi	6 500.00	3 275.00
Mathieu KRAEBER	Morley	Achat véhicule BOXER	18 500.00	6 475.00
Sarl des 2 Plateaux	Mandres-en-Barrois	Achat d'un pont bascule	20 750.00	7 262.50
SCRIBELEC / Reprise	Ancerville	Reprise 5 emplois		5 000.00
La Mie des Forges	Cousances-les-Forges	Reprise 1 emploi Enseigne devanture + marquage véhicule matériel	6 857.00	2 858.55
Boulangerie WAGNER	Bonnet/Bure	Investissement matériels de boulangerie	49 692.00	7 500.00
DELL'ERBA	Gondrecourt-le- Château	Investissement caméra et matériel de sécurité et d'un chariot élévateur Pose d'un plancher sur la surface de commercialisation et signalétique	19 237.83	4 785.67
Salon TONY	Dammarie-sur-Saulx	Changement de devanture	9 779.11	488.96
LORSTAT	Gondrecourt-le- Château	Aménagement VRD pour station service	80 000.00	7 500.00
SCHILLINGER GILLES	Tréveray	Investissement véhicule chantier	18 500.00	6 475.00
Total 9^{ème} programmation				57 885.68

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par **48** voix « pour », **2** voix « contre » (BOUR Rémy, LECHAUDEL Christian) **0** « abstention »

VALIDE les dossiers présentés et arrête le montant de la 9^{ème} programmation d'aides directes à **57 885.68 €**.

140/18. Attribution des aides aux entreprises dans le cadre de la convention FISAC

VU la loi 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social, notamment son article 4 modifié ;

VU l'article L 750-1-1 du Code du Commerce et le décret n°2015-542 du 15 mai 2015 modifié ;

VU la décision n°16-1689 du 28 décembre 2016 portant attribution au bénéfice de la Communauté de Communes du Val d'Ornois d'une subvention FISAC au titre de l'exercice 2016 pour le financement d'une opération collective en milieu rural sur son territoire soit :

- une subvention de fonctionnement de **24 282 €**
- une subvention d'investissement de **80 000 €** (dont 68 000 € pour les entreprises) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-2173 du 5 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Haute-Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois au 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT la signature d'une nouvelle convention sur le périmètre étendu de la nouvelle intercommunalité en juin 2017;

VU la délibération n°024/18 du 6 mars 2018 portant attribution d'une 1^{ère} tranche de dossiers pour un montant de **19 276.03 €** ;

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a l'obligation de co-financer à minima au même taux les dossiers aidés.



Monsieur le Président précise également que la Région Grand Est a voté un accompagnement financier dans le cadre des conventions FISAC lui permettant de se substituer totalement (travaux d'accessibilité uniquement) ou pour partie (à hauteur de 20% de la dépense éligible) à la Codecom pour des actions non débutées et propose d'entériner les dossiers ci-après :

ENTREPRISE	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT		
		Investissement HT	Aides directes CCPM 35% Plafond 7 500 €	FISAC
Garage COLLIN Gondrecourt le Château	Investissement matériel	24 011.00	7 500.00	4 802.20
Sarl THIEBAUT FIOUL Aulnois-en-Perthois	Aménagement et investissement	17 122.00	5 992.70	728.00
GARAGE BREUIL Tréveray	Aménagement et investissement	6 269.25	2 194.25	540.00
GARAGE DE LA SAULX Ménil-sur-Saulx	Investissement matériel	5 791.70	2 027.10	1 158.34
Proxi Tréveray	Investissement matériel	1 400.00	490.00	280.00
LE PETIT BOUCHON Bazincourt-sur-Saulx	Ouverture Restaurant	21 939.00	7 500.00	4 387.80
FAN HAIR Gondrecourt le Château	Ouverture Salon de coiffure	25 016.00	7 500.00	5 003.20
Boulangerie FATALOT Ancerville	Ouverture Boulangerie	369 100.00	7 500.00	7 220.00
VASQUEZ BOURGUIGNON Abainville	Création Entreprise tournée Poissonnerie et Primeurs	6 500.00	2 275.00	1 300.00
Boulangerie WAGNER Bure	Installation Multiservice et Boulangerie	49 000.00	7 500.00	7 500.00
La Mie des Forges Cousances-les-Forges	Reprise Boulangerie	6 857.00	2 400.00	1 371.40
Tony Coiffure Dammarié-sur-Saulx	Réfection devanture	9 779.00	3 423.00	1 955.82
Lorstat Gondrecourt le Château	Création Station service	80 000.00	7 500.00	7 500.00
Arts Funéraires DELL'ERBA Gondrecourt le Château	Rénovation et sécurisation	19 238.00	6 733.00	1 947.57
TOTAL		309 022.89	70 535.00	45 694.33

APRÈS AVIS du Copil en date du 4 octobre 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par **49** voix « pour », **1** voix « contre » (BOUR Rémy) **0** « abstention »

VALIDE les dossiers présentés et arrête le montant des subventions de cette 2^{ème} tranche à **45 694.33 €**.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien ce dossier et signer tout document s'y rapportant.

141/18. Convention d'opération d'OPAH avec le Département de la Meuse et la Région Grand Est

VU la délibération n°107/18 du 28 août 2018 portant attribution du marché suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) aux Centres d'Amélioration du Logement de Meurthe-et-Moselle et de Meuse (C.A.L. 54 / C.M.A.L. 55) ;

CONSIDÉRANT qu'une OPAH a pour objectif d'aider les propriétaires privés à améliorer leur logement en leur proposant des aides financières pour les travaux, principalement de l'Anah et de la Communauté de communes, des conseils pour établir leur programme de réhabilitation, et un accompagnement pour réaliser les démarches ;

CONSIDÉRANT qu'une telle opération a déjà eu lieu sur notre territoire de 2006 à 2009 et avait rencontré un vif succès ;

CONSIDÉRANT également qu'en raison des besoins importants en matière de réhabilitation qui subsistent sur le territoire, la collectivité a souhaité, dans un souci d'équité territorial, élargir l'OPAH en cours sur l'ex Val d'Ornois ;



CONSIDÉRANT qu'avant la phase de suivi-animation, il a été nécessaire de mener une étude pré-opérationnelle qui a été lancée en juin 2017;

Cette étude comporte deux parties :

- un diagnostic approfondi pour mettre en évidence les besoins en matière d'habitat, qui a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage le 30 mars 2018,
- un programme d'actions pour définir les moyens particuliers de l'OPAH, qui a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage le 28 juin 2018.

Monsieur le Président rappelle que ce programme d'actions de trois ans portera sur la réhabilitation de 110 logements (105 propriétaires occupants et 5 locatifs). Son impact économique est évalué à **1 500 000.00 €** de travaux, qui bénéficieront d'abord aux entreprises locales.

Ce programme engagera l'Anah pour un montant prévisionnel de 875 332.00 € dont 118 125.00 € au titre du programme Habiter Mieux, en faveur des habitants de notre territoire.

Le programme d'actions repose également sur l'intervention de la Communauté de Communes à travers différents abondements aux aides de l'Anah :

- L'aide au « maintien à domicile-handicap » (24 logements) : une aide de 10% plafonnée à 700€,
- L'accompagnement du programme Habiter Mieux, au titre des économies d'énergies (75 logements) : un forfait de 500 € pour les propriétaires modestes et une aide de 10% plafonnée à 2.000 € pour les très modestes,
- La lutte contre l'habitat indigne chez les propriétaires occupants (6 logements) : une aide de 20% plafonnée à 10.000 €,
- La promotion d'une offre locative de qualité, là aussi au titre des économies d'énergies (5 logements en étiquette C après travaux) : une aide forfaitaire de 5.000 €.

Pour ces différentes aides qui représentent une **dépense prévisionnelle globale de 224 800 €** pour la durée de l'OPAH, la communauté de communes va solliciter l'aide de la Région Grand Est par le biais d'un fonds commun dont la participation maximum est de 73 500 € selon ses cibles prioritaires actuelles dont la participation maximum est de 50%. Pour la première année de suivi-animation, le budget prévisionnel pour les aides aux travaux serait de 81 000 € et la participation de la Région pourrait s'élever à 26 500 €.

Le lancement officiel du suivi-animation de l'OPAH sera acté par la signature d'une convention d'OPAH, entre la Communauté de Communes, le Département de la Meuse délégataire des aides gérées par l'Anah, et la Région Grand Est, qui reprend les objectifs exposés ci-dessus.

Monsieur le Président rappelle que cette OPAH s'inscrit pleinement dans le volet « Habitat et cadre de vie » de son projet de développement.

APRÈS AVIS du bureau du 21 août 2018 et de la commission du 22 août 2018 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DÉCIDE d'engager le suivi-animation de l'OPAH selon les modalités et objectifs présentés.

DÉCIDE de mettre en place les aides communautaires proposées dans le programme d'actions, dans la limite des crédits annuels qui seront inscrits à cet effet par le Conseil Communautaire lors du vote du budget.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'opération d'OPAH liant la Communauté de Communes et le Département de la Meuse et la Région Grand Est.

AUTORISE également Monsieur le Président à solliciter les subventions de la Région, au taux maximum, pour la mise en place des aides et abondements en faveur des cibles prioritaires de réhabilitation.

AUTORISE enfin Monsieur le Président à entreprendre toutes autres démarches qui s'avèreraient nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



142/18. Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets (SMET)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy du 13 août 2018 portant intention de se retirer du SMET (compétence études) et la délibération n°7 du SMET en date du 25 septembre 2018 approuvant ce retrait ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun du 11 septembre 2018 portant demande d'adhésion au SMET pour les compétences études & traitement et la délibération n°8 du Syndicat du 25 septembre 2018 approuvant cette adhésion ;

VU le courrier recommandé avec AR du SMET en date du 26 septembre 2018 sollicitant l'avis du conseil communautaire sur la modification de son périmètre ;

CONSIDÉRANT que ce retrait et cette adhésion portent le nombre d'adhérents au SMET à 10 pour la compétence « études » et à 9 pour la compétence « traitement » ;

APRÈS AVIS du bureau en date du 2 octobre 2018;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de traitement des déchets.

PRÉCISE que conformément au CGCT, le conseil de chaque EPCI membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les statuts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

143/18. Lancement d'une l'étude sur la mise aux normes des déchetteries intercommunales et sollicitation des financeurs

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, modifiée par les lois n°2016-731, 2016-925 et 2016-1691 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Monsieur le Président vous propose de lancer une consultation pour réalisation d'un état des lieux du parc des déchetteries de la collectivité et du service apporté aux usagers et présente les optimisations envisagées :

Déchetterie d'Abainville

- Extension de la déchetterie (mise en place d'un ou plusieurs quais supplémentaires)
- Amélioration des gardes corps
- Remplacement de la signalétique
- Amélioration de la zone de dépôt des filières hors bennes

Déchetterie de la Houpette

- Réflexion autour des filières supplémentaires possibles
- Réflexion autour de la benne EMMAUS (mise en place d'un système pérenne)

APRÈS AVIS favorable de la commission en date du 1^{er} octobre 2018;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

SOLLICITE les financements auprès de l'ADEME, du GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 6.10 et du Département de la Meuse.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires pour mener à bien ce dossier.



■ INFORMATIONS DIVERSES

Bilan de la rentrée scolaire 2018-2019

Le tableau, ci-après, retrace les chiffres de fréquentation des différentes écoles du territoire (hors Cousances-les-Forges) avec les effectifs constatés à cette rentrée scolaire et un comparatif des effectifs de la précédente rentrée (2017-2018).

	Effectifs 2017 / 2018	Effectifs 2018 / 2019	Nombre de classes	Remarques	Evolution nb d'élèves	Nb moyen élèves/classe
Montiers-sur-Saulx	83	83	4	Transfert élèves de Dammarie suite à fermeture école	0 malgré l'arrivée de Dammarie	21
Le Bouchon-sur-Saulx	45	40	2		-5	20
Gondrecourt-le- Château	138	137	6		-1	23
Houdelaincourt	102	89	5		-13	18
Tréveray	56	58	3		+2	19
Savonnières-en- Perthois	47	41	2		-6	21
Stainville	63	71	3		+8	24
Aulnois-en-Perthois	56	58	3		+2	19
Ancerville	203	194	10		-9	19
Haironville	136	108	5	Fermeture d'un poste enseignant	-28	22
Brillon-en-Barrois	88	90	4		+2	23
L'Isle-en-Rigault	68	69	3		+1	23
TOTAL territoire	1 085	1 038	50		-47	21

Ces chiffres (provisoires) indiquent :

- Une diminution globale de 47 enfants accueillis entre les rentrées 2017-2018 et 2018-2019, soit environ 2 classes.
- Certains secteurs apparaissent en tension avec un nombre d'élèves par classe inférieur ou légèrement supérieur à 20. Les écoles de Montiers-sur-Saulx, du Bouchon et de Savonnières se retrouvent ainsi sous la menace d'une prochaine fermeture de classe. La situation des écoles d'Ancerville, d'Aulnois, d'Houdelaincourt et de Tréveray est encore plus préoccupante avec 18 ou 19 enfants en moyenne par classe.
- Les autres écoles connaissent une certaine stabilité de leurs effectifs. Seule l'école de Stainville connaît une augmentation relativement importante.



Information concernant l'attribution du marché d'étude sur la « valorisation de l'ortie dans les stations d'épuration » :

Marché attribué au **CNRS de Strasbourg** pour un montant de **93 200.00 €**, offre classée première avec un total de 100 points devant l'offre du groupement Chambre d'agriculture de la Meuse et Université de Lorraine, classée deuxième avec 82,76 points.

Prochains bureaux :

- mardi 6 novembre 2018 à 18h30
- mardi 4 décembre 2018 à 18h30

Prochain conseil communautaire :

- mardi 11 décembre 2018 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 22h10.

Le secrétaire de séance, Dominique PENSALFINI.